

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Katie Bujold](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f28d570531e3be1a35d74720>

Date d'obtention : 2021-11-11 14:59:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de poser toutes les questions pour bien cerner toutes les circonstances entourant le Sexto.

Que jamais comme intervenante je dois voir les photos en question.

Que je dois intervenir auprès d'un jeune qui vient me demander de l'aide lui-même parce qu'il est impliqué personnellement.

Qu'en présence d'un jeune impliqué qui a eu une intention malveillante je dois remettre l'intervention au service de police mais prendre bien soin de confisquer le cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir quoi faire dans le cas d'une situation Sexto, je vais être mieux équipée pour poser les bonnes questions et bien faire le tour de la situation.

Je vais savoir à quel moment je dois demander l'aide du service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À l'implication des jeunes dans la situation, en ont-ils simplement entendu parlé ou ils sont réellement impliqués.

Porter attention à l'utilisation qu'ils font des réseaux sociaux.

Faire de la prévention sur l'utilisation qu'ils font des photos, les conscientiser sur la portée des décisions qu'ils prennent.